# JOURNAL OFFICIEL DE LA R PUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois

30 Avril 1998	40 ème аппйе	N° 925
---------------	--------------	--------

### SOMMAIRE

### I- LOIS ET ORDONNANCES II-DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

### Présidence de la République

### Actes Réglementaires

11 Avril 1998 Décret n° 0032.98 portant création d'une délégation

permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris (France) . 291

12 Avril 1998 Décret n° 0041.98 instituant une Journée Fériée . 291 Actes Divers

05 Juin 1997 Décret n° 081.97 portant nomination du Gouverneur Adjoint de

12 Mars 1998	la Banque Centrale de Mauritanie . Décret n° 024.98 portant nomination du Commissaire à la Sécurité Alimentaire	<ul><li>291</li><li>291</li></ul>
12 Mars 1998	Décret n° 025.98 portant nomination du Gouverneur Adjoi la Banque Centrale de Mauritanie	int de 291
	Premier Ministère	
Actes Divers 13 Avril 1998	Décret n° 0044.98 relatif à l'intérim des Ministres .	291
	Ministère de la Défense Nationale	
Actes Divers 28 Mars 1998	Décret n° 28.98 portant admission à la retraite pour limite de certains officiers de la Gendarmerie Nationale .	d'âge 293
28 Mars 1998	Décret n° 29.98 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite National (Istihqaq El Watanie L'Mauritani ) . 294	
12 Avril 1998	Décret n° 0033.98 portant nomination d'Officiers de l'Arn Nationale aux grades supérieurs .	née 294
12 Avril 1998	Décret n° 0034.98 portant nomination d'Officiers de l'Arn Nationale aux grades supérieurs .	née 295
12 Avril 1998	Décret n° 0035.98 portant promotion au grade de commandant à titre définitif de personnel officier de la Gendarmerie Nationale .	295
12 Avril 1998	Décret n° 0036.98 portant admission à la retraite de certains officiers de l'Armée Nationale .	296
12 Avril 1998	Décret n° 0037.98 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale .	296
12 Avril 1998	Décret n° 0038.98 portant mise à la retraite de deux officie l'Armée Nationale par mesure disciplinaire . 296	ers de
12 Avril 1998	Décret n° 0039.98 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale .	297
12 Avril 1998	Décret n° 40.98 portant nomination de certains Elèves-Off d'active de l'Armée Nationale au grade de sous-lieutenant	ou
12 Avril 1998	d'enseigne de vaisseau de 2° classe .  Décret n° 0042.98 portant mise à la reforme par mesure disciplinaire de deux officiers de l'Armée National	297 le 297

12 Avril 1998 Décret n° 0043.98 portant acceptation de démission d'un

Officier d'active de l'Armée Nationale . 298

### Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

**Actes Divers** 

28 Mars 1998 Décret n° 30.98 portant nomination de dix (10)

Elèves-Officiers d'active de la Garde Nationale au grade de sous-lieutenant . 298

12 Avril 1998 Décret n° 98.017 mettant fin à l'assignation à résidence de

certaines personnes 298

Ministère de l'Industrie et des Mines

**Actes Divers** 

18 Mars 1998 Décret n° 98.015 accordant à la Société Nationale Industrielle et

Minière un permis de recherches de type M n°57 pour les pierres ornementales dans les Wilayas de Tiris, de l'Adrar, de

l'Inchiri et de Dakhlet Nouadhibou.

299

### Ministère du Développement Rural et l'Environnement

**Actes Divers** 

20 Novembre 1997 Arrêté n° R 581 portant Agrément d'une Coopérative

Agricole Féminine dénommée « MOUFTAH EL KHAIR » KAEDI/GORGOL. 300

### Ministère de l'Éducation Nationale

**Actes Divers** 

05 Avril 1998 Décret n° 98.016 portant nomination du Président et

des membres du Conseil d'Administration de l'Institut

Pédagogique National (IPN).

12 Avril 1998 Décret n° 98.018 portant nomination de deux fonctionnaires

au Ministère de l'Education Nationale . 301

### Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

**Actes Divers** 

12 Avril 1998 Décret n° 98.019 portant nomination du Directeur de l'Institut

National des Spécialités médicales

301

# III- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION IV - ANNONCES

# II-DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

### Présidence de la République

Actes Réglementaires

Décret n° 0032.98 du 11 Avril 1998 portant création d'une délégation permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris (France .

ARTICLE PREMIER: Il est créé une délégation permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), avec siège à Paris (France).

ART 2: Prenant l'appellation d'ambassadeur-Délégué permanent, le chef de cette mission est nommé et accrédité suivant les mêmes conditions que celles d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

ART 3: Les modalités de fonctionnement et la composition de la Délégation permanente sont fixées par arrêté conjoint du ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération et du Ministre des Finances .

ART 4 : Toutes dispositions contraires sont abrogées, notamment celles du décret  $n^{\circ}$  95.191 du 07/12/95 .

ART 5: Le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération et du ministre des Finances et le ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0041.98 du 12 Avril 1998 instituant une Journée Fériée .

ARTICLE PREMIER: La journée du Mercredi 8 Avril 1998, lendemain de EL Id AL Adha, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire nationale.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 081.97 du 05 Juin 1997 portant nomination du Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ARTICLE PREMIER: Monsieur Cheikh Sid'El Moctar Ould Cheikh Abdallahi est nommé Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 024.98 du 12 Mars 1998 portant nomination du Commissaire à la Sécurité Alimentaire .

ARTICLE PREMIER: Monsieur Memed Ould Ahmed est nommé Commissaire à la Sécurité Alimentaire ART 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Actes Divers

Décret n° 025.98 du 12 Mars 1998 portant nomination du Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ARTICLE PREMIER: Monsieur Mohamed Ould Oumarou est nommé Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

### **Premier Ministère**

Actes Divers

Décret n° 0044.98 du 13 Avril 1998 relatif à l'intérim des Ministres.

ARTICLE PREMIER: En cas d'absence de leurs titulaires l'intérim des ministres est assuré dans l'ordre suivant:

# Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération

- Amdedou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale
- Rachi Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement
- Camara Ali Guelladio, Ministre des Finances

### Ministère de la Défense Nationale

- Ahmed ould Minnih, Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications
- Mohamed Lemine Ould Ahmed, Ministre de la Justice
- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz,
   Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

### Ministère de la Justice

- Isselmou Ould Sidi El Moustaphe, Ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique
- Ahmed Ould Minnih, Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications
- N'Gaidé Lamine Kayou, Ministre des Mines et de l'Industrie

# Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

- Kaba Ould Elewa, Ministre de la Défense Nationale
- Camara Ali Geulladio, Ministre des Finances
- Mohamed Lemine Ould Ahmed, Ministre de la Justice

### Ministère des Finances

- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan
- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

- Maître Sghair Ould M'Bareck, Ministre de l'Équipement et des Transports

### Ministère du Plan

- Camara Ali Geulladio, Ministre des Finances
- Mohamed El Moctar Ould Zamel, Ministre des Pêches et de l'Econome maritime
- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

# Ministère des Pêches et de l'Econome maritime

- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports
- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie
- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz,
   Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

# Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

- Maître Sghair Ould M'Bareck, Ministre de l'Equipement et des Transports
- N'Gaidé Lamine Kayou, ministre des Mines et de l'Industrie
- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports

### Ministère des Mines et de l'Industrie

- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme
- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan
- Rachi Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

# Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

- Mme Bâ Diyé, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales

- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie
- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan

### Ministère de l'Equipement et des Transports

- Mohamed El Moctar Ould Zamel, Ministre des Pêches et de l'Econome maritime
- Amdedou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale
- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

# Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie

- N'Gaidé Lamine Kayou, ministre des Mines et de l'Industrie
- Mohamed El Moctar Ould Zamel, Ministre des Pêches et de l'Econome maritime
- Mme Bâ Diyé, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales

### Ministère de l'Education Nationale

- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement
- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports
- Isselmou Ould Sidi El Moustaphe, Ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique

### Ministère de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports

- Amdedou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale

- Ahmed Ould Minnih, Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications
- Rachi Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

### Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

- Rachi Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement.
- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports
- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie

# Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique

- Mohamed Lemine Ould Ahmed, Ministre de la Justice
- Rachi Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement.
- Amdedou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale

### Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie
- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme
- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan.

ART 2: Le présent décret qui sera publié au Journal Officiel abroge et remplace le décret n° 174/97 du 24 Décembre 1997 portant l'intérim des ministres.

### Ministère de la Défense Nationale

**Actes Divers** 

Décret n° 28.98 du 28 Mars 1998 portant admission à la retraite pour

limite d'âge de certains officiers de la Gendarmerie Nationale ..

ARTICLE PREMIER: Les Officiers de la Gendarmerie Nationale dont les noms et matricules suivent sont admis à la retraite pour limite d'âge à compter du 1 er Janvier e1998

Noms et Prénoms	Grade	Mles	Situation de Famille	Etat des services à la Date de Radiation
SAO SAMBA	Colonel	G.69.004	M.09 Enfants	37 Ans, 10 Jours
AHMEDOU O/ AHMED BABA	Capitaine	G.79.035	M.08 Enfants	24 Ans, 07 Mois
SOW ALIOUNE	Lieutenant	G. 82.074	M.01 Enfants	24 Ans, 07 Mois
ABDALLAHI O/ MHD YOUSSOUF	Lieutenant	G. 82.076	M.06 Enfants	23 Ans, 07 Mois

ART 2: Ces Officiers seront munis, chacun en ce qui le concerne, d'un bon de transport et d'une feuille de déplacement valables dans la limite de leurs droits, de leur résidence d'affectation au lieu de leur recrutement.

ART 3: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 29.98 du 28 Mars 1998 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite National (Istihqaq El Watanie L'Mauritani)...

ARTICLE PREMIER : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du mérite National (Istihqaq El Watanie L'Mauritani ).au grade de :

**CHEVALIER** 

Commandant BITARD BRUNO
Capitaine RIGAL CHRISTIAN
Adjudant-Chef MARTINEZ
ABELARDO.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 0033.98 du 12 Avril 1998 portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs.

ARTICLE PREMIER: Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont promus aux grades supérieurs à compter du 01 Janvier 1998 conformément aux indications suivantes.

### **SECTION TERRE**

### Pour le Grade de Colonel : Le Lt-Colonel :

1/3 Sidi Aly Ould Jedeine 740096

### Pour le Grade de lieutenant-Colonel Les Commandants :

1/11 Dah Ould Hamadi Ould El Mami 770998

2/11 Mohamed Ould Abdel Aziz 760935

### Pour le Grade de Commandant : Les Capitaines :

1/21 Mohamed El Moctar Ould minni 840186

2/21 Mohamed Ould Cheikh ould Jiddou 830270

3/21 Abdoullah Ould Haddou 850103

4/21 Mohamed El Moctar Ould Keihel 820393

### Pour le Grade de Capitaine : Les Lieutenants :

1/25 Mohamed mahmoud Ould Wene 800517

2/25 Ely Ould Maghlah 850299

3/25 Thiam Mamadou 840575

4/25 Koundio Oumar Mamadou 801002

5/25 Samanty Gandega 840487

ART 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0034.98 du 12 Avril 1998 portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs.

ARTICLE PREMIER: Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont promus aux grades supérieurs à compter du 01 Janvier 1998 conformément aux indications suivantes.

### **SECTION TERRE**

### Pour le Grade de Colonel : Le Lt-Colonel :

2/3 Abderrahim Ould Sidi Aly 720250

### Pour le Grade de lieutenant-Colonel Les Commandants :

3/11 Mohamed Ould Cheikh Ould Ahmed 761238 4/11 Sidi Ould Sid'ElMoctar 760420

### Pour le Grade de Commandant : Les Capitaines :

5/21 Mohamed Ould Ahmed Salem 771057

6/21 Saleh Ould Sidi Mahmoud 800536

7/21 Hamady Ould Ely Mouloud 810175

8/21 DiahOuld Dah 690175

### Pour le Grade de Capitaine : Les Lieutenants :

6/25 Mohamed Ould Ahmed Mahmoud 870536 7/25 Mohamed Ould Mohameden

860343

8/25 Sid'Ahmed dit Isselmou Ould Baba 840400

9/25 Ely Ould Mohamed

840495

10/25 Abdellahi Ould Mohamed Vall 850413 ART 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0035.98 du 12 Avril 1998 portant promotion au grade de commandant à titre définitif de personnel officier de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE PREMIER: Les Officiers de la Gendarmerie Nationale dont les noms et marticules suivent sont promus au grade de Commandant à titre définitif à compter du 1 er Avril 1998.

Capitaine Ahmed Ould Eleyouta Matricule G.88.109

Capitaine Souleymane Ould Abouda Matricule G. 91.104

ART 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0036.98 du 12 Avril 1998 portant admission à la retraite de certains officiers de l'Armée Nationale

ARTICLE PREMIER: Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite à compter du 31 Décembre 1997.

Grade	Noms et Prénoms	Mle	Durée de services	Date de Naissance
Colonel	Cheikh O/ MED	59.066	35 Ans,09 Mois 01	
	Saleh		Jours	01.01.98
E.V.1	Attihllah O/ MED	72.155	25 Ans, 03 Mois	
			29 Jours	01.01.98
Lieutenant	Dah O/ Khayar	72.211	24 Ans, 02 Mois	
			24 Jours	01.01.98
S/Lieutenant	MED Abdellahi O/		24 Ans, 02 Mois	
	MED Lemine	72.303	24 Jours	01.01.98

ART 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0037.98 du 12 Avril 1998 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale

ARTICLE PREMIER: La démission du lieutenant El Hacen Ould Sid'Ahmed mle 89.563 est acceptée à compter du 30 Octobre 1997.

ART 2 : L'intéressé est rayé des contrôles de l'Armée active à compter dudit jour .Il totalise 7 Ans, 01 Mois de services militaires .

ART 3: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0038.98 du 12 Avril 1998 portant mise à la retraite de deux officiers de l'Armée Nationale par mesure disciplinaire .

ARTICLE PREMIER: Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont mis à la retraite par mesure disciplinaire à compter des dates énumérées

Grade	Noms et Prénoms	Mle	Date de mises	Durée de services
Capitaine de	Ahmed O/ Chrouf	66.034	21/09/1997	33 Ans, 05 Mois
Corvette				07 Jours
Lieutenant	Brahim Fall O/ Jiddou	74.025	21/09/1997	25 Ans, 06 Mois
				21 Jours

ART 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0039.98 du 12 Avril 1998 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale .

ARTICLE PREMIER: La démission du lieutenant Mohamed Ould Abdellahi Ould Jiddou mle 83.483 est acceptée à compter du 10 Novembre 1997.

ART 2 : L'intéressé est rayé des contrôles de l'Armée active à compter dudit jour .Il totalise 11 Ans, 10 Mois et 10 Jours de services militaires .

ART 3: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 040.98 du 12 Avril 1998 portant nomination de certains Elèves-Officiers d'active de l'Armée Nationale au grade de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau de 2° classe.

ARTICLE PREMIER: Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont nommés au grade de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau de 2° classe à compter des dates ci-après et conformément aux indications suivantes:

### I - SECTION TERRE

### Pour le Grade de sous-Lieutenant

EOA Mohamed El Moustapha Ould.El Arby Mle 90.768 30/06/1997

EOA Jiddou Ould Mohamed Mle 92.379 12/11/1997

EOA Cheikh Mohamed Lemine Ould.Abderrahmane Mle 92.382 12/11/1997

### **II - SECTION AIR**

### Pour le Grade de sous-lieutenant

EOA Mohamed Brahim Ould.Hamettou Mle 92.355 19/07/1997

### **II - SECTION MER**

# Pour le Grade d'enseigne de vaisseau de 2° classe

- EOA Mohamed Yahya Ould.Sidiya Mle 93.200 26/06/1997

-EOA Mohamed ELMamoune Ould.Etghana Mle 93.349 18/07/1997

- EOA Mohamed Salem Ould. Mohamed Lemine Mle 94.566 18/07/1997
- EOA Sidaty Ould Mohamed Taghioullah Mle 95.621 27/07/1997
- EOA Ahmed Ould.Hassena Mle 91.436 27/07/1997

ART 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0042.98 du 12 Avril 1998 portant mise à la reforme par mesure

disciplinaire de deux officiers de l'Armée Nationale.

ARTICLE PREMIER : Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont mis à la réforme par mesure disciplinaire à compter des dates ci-après :

Grade	Noms et Prénoms	Mle	Durée de services	Date de radiation
				des Contrôles
Capitaine	Mohamedou O/	85.289	12 Ans, 02 Mois	04/12/1997
	Isselmou		04 Jours	
Lieutenant	MED Salem O/ MED	83.500	11 Ans, 03 Mois	27/12/1997
	Cheikh		12 Jours	

ART 2: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0043.98 du 12 Avril 1998 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale

ARTICLE PREMIER: La démission du lieutenant Mohamed Vadel Ould Ahmedou Mle 89.383 est acceptée à compter du 21 Septembre 1997.

ART 2 : L'intéressé est rayé des contrôles de l'Armée active à compter dudit jour .Il totalise 07 Ans, 11 Mois et 21 Jours de services militaires .

ART 3: Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

# Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Actes Divers

Décret n° 30.98 du 28 Mars 1998 portant nomination de dix (10) Elèves-Officiers d'active de la Garde Nationale au grade de sous-lieutenant .

ARTICLE PREMIER : Sont nommés au grade de sous-lieutenant d'active à compter du 01 Août 1997 les élèves officiers dont les noms et matricules figurent au tableau ci-après:

Noms et Prénoms	Matricules
Mohamed Lemine ould Soueidatt	6664
Amar Ould Ely	6661
Ely Ould Moussa	6659
Yahya Ould Sidatt	6663
Mohamed Lemine Ould Beirouck	6662
Bilal Ould Mahmoud	6666
Mohamed Taguioullah Ould El-Ghotob	6660
Mohamed Ould Sidi Mohamed	6667
Moussa Ould Hamady	6684

Teyib Ould El Moctar Ould Elemine	6665

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 98.017 du 12 Avril 1998 mettant fin à l'assignation à résidence de certaines personnes .

ARTICLE PREMIER: Il est mis fin à compter du 25 Mars 1998 à l'assignation à résidence des personnes dont les noms suivent:

- Sid'Ahmed Ould Saleck, Moualim, né en 1980 à Mederdra
- Oumar Ould Yali, professeur, né en 1947 à Mederdra
- Mohamed Ould Babé, planton, né en 1952 à R'kiz
- Semetta Ould Bilal , formateur au CFPP, né en 1969 à Rosso
- Samoury Ould Beye, employé à Radio Mauritanie, né en 1953 Ould Yengé
- Sidi Mohamed Ould El Mahjoub, né en 1968 à Tidjikja
- Mohamed Ould Bourbouss, professeur, né en 1961 à Aïoun

ART 2: Le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications est chargé

de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel .

### Ministère de l'Industrie et des Mines

Actes Divers

Décret n° 98.015 du 18 Mars 1998 accordant à la Société Nationale Industrielle et Minière un permis de recherches de type M n°57 pour les pierres amementales dans les Wilayas de Tiris, de l'Adrar, de l'Inchiri et de Dakhlet Nouadhibou.

ARTICLE PREMIER: Un permis de recherche de type M n° 57, est accordй, pour une durйe de deux (2) ans a compter de la date de signature du prйsent dйcret a la Sociйtй Nationale Industrielle et Minière à Nouadhibou (B.P 42).

Ce permis ,situŭ dans les Wilayas de Tiris, de l'Adrar, de l'Inchiri et de Dakhlet Nouadhibou , confure, dans les limites de son pŭrimutre et indŭfiniment en profondeur, le droit exclusif de prospection et de recherche de pierres ornementales telles que granites, leptynites, gneiss, gabbros, amphibolites, serpentinites, marbres, calcaires, quartzites et grés .

ART 2 : Le pйrimutre de ce permis dont la superficie est rйputйе йgale a environ 200.000 Km2 , est dйlimitй par les points A, B ,C, D ,E, F.G.H.I.J ET K ayant les coordonnйes suivantes:

Long	itude Ou	est	Latitude N	ord
A	14°	00"	19°	00'
В	17°	03"	20°	48'
C	16°	56"	21°	20'
D	13°	00"	21°	20'
Е	13°	00"	23°	10'
F	12°	00"	23°	27'
G	12°	00'	$26^{\circ}$	00'
Н	$08^{\circ}$	40"	26°	00'
I	08+	40'	27°	21'

J	04°	54'	25°	00'
K	$06^{\circ}$	35'	25°	004'

ART 3 : La Sociйtй Nationale Industrielle et Minière doit consacrer au minimum un montant de cent vingt millions ouguiyas (120.000.000 UM ) aux travaux de recherches .

La Sociătă Nationale Industrielle et Minière devra tenir une comptabilită de l'ensemble des dăpenses effectuăes qui seront attestăes par les services compătents de la Direction des Mines et de la Găologie ART 4: La Sociătă Nationale Industrielle et Minière est tenue, a conditions ăquivalentes de qualită et de prix , de recruter prioritairement du personnel mauritanien et de contracter avec des entreprises et fournisseurs nationaux .

ART 5 : Le Ministre des Mines et de l'Industrie est chargă de l'exăcution du prăsent dăcret qui sera publiă au Journal Officiel .

# Ministère du Développement Rural et l'Environnement

**Actes Divers** 

Arrêté n° R 581 du 20 Novembre 1997 portant Agrément d'une Coopérative Agricole Féminine dénommée « MOUFTAH EL KHAIR » KAEDI/GORGOL

ARTICLE PREMIER: La Coopérative Agricole dénommée « MOUFTAH EL KHAIR » KAEDI/GORGOL est agréée en application de l'article 36 du titre VI de la loi n° 67.171 du 18 Juillet 1967 modifiée et complétée par la loi n° 93.15 du 21 Janvier 1993 portant statut de la coopération .

ART 2: Le service des Organisations Socio-Professionnelles est chargé des formalités d'immatriculation de ladite coopération auprès du tribunal de la Wilaya du Trarza .

ART 3 : le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel .

### Ministère de l'Éducation Nationale

**Actes Divers** 

Décret n° 98.016 du 05 Avril 1998 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Pédagogique National (IPN).

ARTICLE PREMIER : Les personnes dont les noms et fonctions suivent sont nommées président et membres du Conseil d'Administration de l'Institut Pédagogique National .

**Président**: Mohamed Ould Sidiya, Directeur de l'Ecole Normales Supérieure.

**Membres** : Issa Ould Bellal, Représentant du ministère de l'Education Nationale

- Boumediana Ould Bate, Représentant du ministère des Finances
- Abd El Kader Ould Med Mahmoud, Représentant du ministère du plan
- Maïmouna Mint Amar, Représentante du ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme
- Izidbih Ould Mohamed Mahmoud, Directeur de l'Enseignement Supérieur
- Mohamed Abderrahim Ould Mohamed Ahmed, Représentant du ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique
- Mohamed El Moctar Ould Sidina, Directeur de l'Enseignement Secondaire

- Ahmedou Ould Dehah, Directeur de l'Enseignement Technique
- Sidi Ould Boïlil, Directeur de l'Enseignement Fondamental
- Mohameden Ould Bagga, Directeur de la Planification et de la Coopération au ministère de l'Éducation Nationale.
- Mohamed Mahmoud Ould El Hadj Brahim, Inspecteur Général de l'Enseignement Secondaire et Technique
- Kane Hamady, Inspecteur chargé de l'Enseignement Fondamental
- Cheikh Ould Ahmedou, Représentant des fonctionnaires en service à l'IPN
- Abdallahi Ould Mohamed Youssouf, Représentant des auxiliaires en service à l'IPN.
- ART 2: Ce décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 055.94 du 2 Juillet 1994 portant nomination du Président et des Membres du Conseil d'Administration de l'IPN.
- ART 3: Le ministre de l'Éducation Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie

Décret n° 98.018 du 12 Avril 1998 portant nomination de deux fonctionnaires au Ministère de l'Éducation Nationale

ARTICLE PREMIER: Sont nommés au Ministère de l'Education Nationale à compter du 24 Décembre 1997.

### Direction de l'Enseignement Supérieur

**Directeur :** Monsieur Izid Bih Ould Mohamed Mahmoud titulaire d'un Doctorat de 3 ème cycle en histoire

### **Université de Nouakchott**

**Recteur**: Monsieur Mohamed Ould Sidya Ould Khabaz, titulaire d'un Doctorat d'université en droit

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

### Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Actes Divers

Décret n° 98.019 du 12 Avril 1998 portant nomination du Directeur de l'Institut National des Spécialités médicales

ARTICLE PREMIER: Est nommé à compter du 21 Mai 1997 Directeur de l'Institut National des Spécialités médicales: Sid'Ahmed Ould Mogueya, professeur en médecine

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie .

# III- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

# CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS BUREAU d AVIS DE BORNAGE

Le 30 Avril 1998 a 10 heures 30 Mn Il sera procйdй, au bornage contradictoire d'un immeuble situй a Arafat constante en Un terrain urbain bBti d'une contenance de (01 a 80 ca) , connu sous le nom de lot  $n^\circ$  198 bis ilot C Carrefour et bornй au nord par le lot s/n Sud par le lot s/n , Est par le lot s/n et Ouest par le lot s/n .

Dont l'immatriculation a йtй demandйe par le Sieur Mine Ould Mohamed Oumar suivant rйquisition du 12/05/1997 n° 756

Toute personnes inturessues sont invitues a y assister ou a s'y faire reprusenter par u mandataire nanti d'un pouvoir rugulier.

Le Conservateur de la Propriŭtŭ foncier Diop Abdoul Hamett

### CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS BUREAU d AVIS DE BORNAGE

Le 15/01/1998 a 10 heures 30 Mn Il sera procйdй, au bornage contradictoire d'un immeuble situй a Arafat constante en Un terrain urbain bati d'une contenance de (01 a 42 ca), connu sous le nom de lot n° 605 ilot С EXT Carrefour et bornй au nord par une rue s/n Sud par le lot n° 627, Est par le lot n° 626 et Ouest par une rue s/n ..

Dont l'immatriculation a йtй demandйe par le Sieur Bah Ould Cheikh suivant rйquisition du 27/05/1997 n° 759

Toute personnes intŭressŭes sont invitŭes a y assister ou a s'y faire reprüsenter par u mandataire nanti d'un pouvoir rŭgulier.

Le Conservateur de la Propriŭtŭ foncier Diop Abdoul Hamett

### CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS BUREAU d

### AVIS DE BORNAGE

Le 15/03/ 1998 a 10 heures 30 Mn Il sera procйdй, au bornage contradictoire d'un immeuble situй a Toujinine constante en Un terrain urbain bati d'une contenance de (02 a 85 ca), connu sous le nom des lots n° 1110 et 1111 ilot Bouhdida et bornй au nord par une rue s/n Sud par une rue s/n,

Est par une rue s/n et Ouest par les lots

1113 et 1112.

Dont l'immatriculation a йтй demandйe par le Sieur Mohamed Ould Sidi Bouya suivant răquisition du 28/12/1997 n° 804 Toute personnes intăressăes sont invităes a y assister ou a s'y faire reprăsenter par u mandataire nanti d'un pouvoir răgulier.

Le Conservateur de la Propriŭtŭ foncier Diop Abdoul Hamett

### **IV - ANNONCES**

### Avis de Perte

Il est porté à la connaissance du public de la perte de la copie du titre foncier n° 132 du cercle du Trarza appartenant à Coumba Betty Dia née en 1946 à Saint-Louis (Sénégal)

> Nouakchott , le 18 Novembre 1997 Le Notaire

AVIS DIVERS	BIMENSUEL Paraissant les 15 et 30 de chaque mois	ABONNEMENTS ET . NUMERO	
Les annonces sont resues au service du Journal Officiel	POUR LES ABONNEMNETS ET ACHATS AU NUMERO S'adresser a la direction de l'Edition du Journal Officiel; BP 188, Nouakchott	Abonnements . ordinaire PAYS DU MAGHREB Etrangers	un an 4000 UM 4000 UM 5000 UM
L'administration decline toute responsabilită quant a la teneur des annonces.	( Mauritanie) les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chuque ou virement bancaire compte chuque postal n° 391 Nouakchott	Achats au num prix unitaire	ŭro / 200 UM

### Editй par la Direction Genйrale de la Lйgislation, de la Traduction et de l'Edition PREMIER MINISTERE